RAMBOUILLET TERRITOIRES
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Attestation de non subvention pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique

La Communauté d'agglomération Rambouillet Territoires atteste sur l'honneur ne donner aucune subvention pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique.

La présente attestation est délivrée pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à Rambouillet, le 19 janvier 2024

Thomas GOURLAN
Président de Rambouillet Territoires
Conseiller régional
Adjoint au Maire de Rambouillet

22 rue Gustave Eiffel • ZA Bel Air • BP 40036 • 78511 Rambouillet Cedex • 01 34 57 20 61 • contact@rt78.fr • www.rt78.fr